

FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA2000



A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ? Le formulaire doit permettre, par une analyse succincte du projet, d'une part, et des enjeux de conservation d'autre part, de démontrer que toute incidence du projet sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 est exclue. **Si tel n'est pas le cas et qu'un doute subsiste sur d'éventuelles incidences, une évaluation plus poussée doit être conduite.**

Ce formulaire est à remplir par le **demandeur**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p.7 : » ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence. Destiné à faciliter les obligations des personnes physiques menant de petits projets, il relève de l'exception et n'exonère pas d'un contact préalable avec la structure animatrice du site Natura 2000 lorsque le projet est situé dans un site natura 2000 ou à proximité immédiate. Au cas par cas, l'administration qui instruit le projet peut être amenée à demander les compléments d'information nécessaires.

Dans quels cas utiliser ce formulaire ?

Il est destiné surtout aux **personnes physiques** menant des **projets de faible ampleur** et il distingue deux cas :

Cas 1 (p. 2 et 3) :

L'emprise du projet est située entièrement à l'extérieur des sites Natura 2000,

Cas 2 (p. 5 et suivantes) :

L'emprise du projet est située tout ou partie dans un site Natura 2000 (dans ce cas prendre contact préalablement avec la structure animatrice du site natura 2000 concerné pour connaître les enjeux présents sur le secteur du projet et les environs)

Le demandeur doit s'efforcer de fournir au mieux de ses connaissances les renseignements requis pour que l'étude d'incidence soit validée par le service instructeur ou administration chargée d'autoriser le projet. Il convient de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

S'il ne peut être fait appel à un expert naturaliste professionnel, il est recommandé de se faire aider, si possible et en cas de besoin, par le tissu associatif local en matière de protection de l'environnement.

Coordonnées du demandeur :

Nom : Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale

Personne en charge : Fabien BASTIDE, chef de projet

Adresse : Le Tholonet CS70064, 13182 Aix-en-Provence Cedex 5

Téléphone : 04.42.66.70.00 Fax : 04.42.66.60.24

Email : fabien.bastide@canal-de-provence.com

→Le projet se situe hors des sites Natura 2000. Seul le 1^{er} cas est ainsi renseigné ci-après.

1^{er} cas : projet localisé entièrement hors site Natura 2000

a. Nature et description du projet

L'aménagement hydro-agricole de la commune d'Ollières (83) consiste en la réalisation d'un nouveau réseau d'eau brute, multi-usages, à partir des infrastructures SCP existantes sur le secteur de Saint-Maximin.

Le projet s'inscrit dans son intégralité sur le territoire communal d'Ollières ; son piquage s'effectue sur le réservoir SCP des Rabinets déjà existant.

Il comprend la pose de canalisations enterrées de diamètre nominal 50 à 400mm pour un linéaire total de 15km. Les canalisations seront associées à des ouvrages annexes tels que des points de livraison (une quarantaine de points de desserte) et des petits ouvrages techniques placés dans des regards de petites dimensions.

Il s'accompagne de la création d'une nouvelle station de pompage, indispensable pour desservir les secteurs les plus hauts du plateau d'Ollières.

b. Le projet comporte-t-il des éclairages nocturnes ? Si oui préciser la localisation, la technologie d'éclairage utilisée, l'orientation des faisceaux, le caractère permanent ou non de l'éclairage

Non, aucun éclairage nocturne n'est prévu en phase travaux ni en phase exploitation. Les travaux seront effectués de jour.

c. Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ? Si oui, les faire apparaître sur le plan fourni et préciser la nature de la végétation associée, le cas échéant et préciser si le projet modifie ces milieux d'une quelconque façon

Deux cours d'eau sont traversés par le projet. Il s'agit du Ruisseau de la Garène (1 traversée) et du Vallat d'Ollières (3 traversées), petits cours d'eau au régime intermittent, objets d'une déclaration au titre des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement. Aucun ne présente de ripisylve aux points de traversée qui ont lieu au niveau d'une voirie (2 passages à gué, 2 buses).

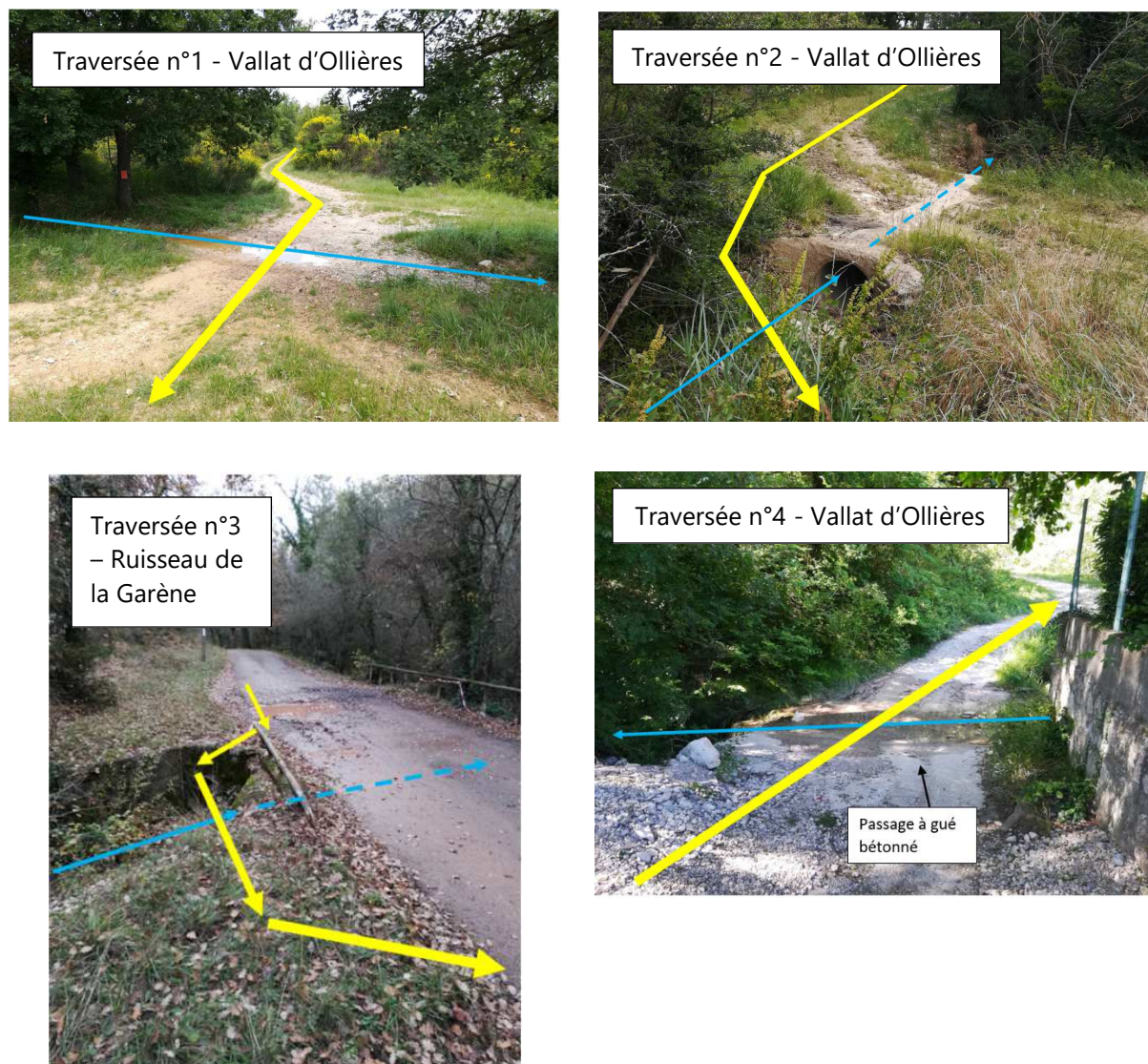


Figure 1 : Les 4 traversées de cours d'eau

d. Essences concernées si des arbres sont supprimés (préciser pour chaque espèce le nombre d'arbres concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés)

20 arbres (chênes et pins) seront coupés dont 7 en Espace Boisé Classé (une demande d'autorisation de coupe et abattage sera déposée en mairie).

Id	Espèce	diamètre	EBC ou non
1	Chêne vert	Bouquet de 3 troncs de diam 10-15 cm	oui
2	Chêne vert	Bouquet de 3 troncs de diam 10-15 cm	oui
3	Chêne vert	Bouquet de 3 troncs de diam 10-15 cm	oui
4	Pin	Diam 25cm	oui
5	Chêne vert	Bouquet de 3 troncs de diam 10-15 cm	oui
6	Chêne vert	Bouquet de 3 troncs de diam 10-15 cm	oui
7	Chêne pubescent	Diam 25cm	oui
8	Chêne vert	Diam 15cm	non
9	Chêne vert	Diam 40cm	non
10	Chêne pubescent	Diam 20cm	non

11	Chêne pubescent	Diam 20cm	non
12	Chêne pubescent	Diam 30cm	non
13	Chêne pubescent	Diam 10cm	non
14	Chêne pubescent	Diam 15cm	non
15	Aubépine	Bouquet de 8 troncs de diam <10 cm	non
16	Pin	Diam 20cm	non
17	Pin	Diam <10cm	non
18	Pin	Diam <10cm	non
19	Chêne vert	Diam 20cm	non
20	Chêne pubescent	Diam 20cm	non

Cf. Annexe 8 Carte de localisation des traversées des cours d'eau et de coupe des arbres

e. Localisation et cartographie

Le projet est situé : Commune d'Ollières, Département du Var

Lieu-dit et adresse des ouvrages :

- La station de pompage sera située au lieu-dit « L'Autin », parcelle B109, Ollières.

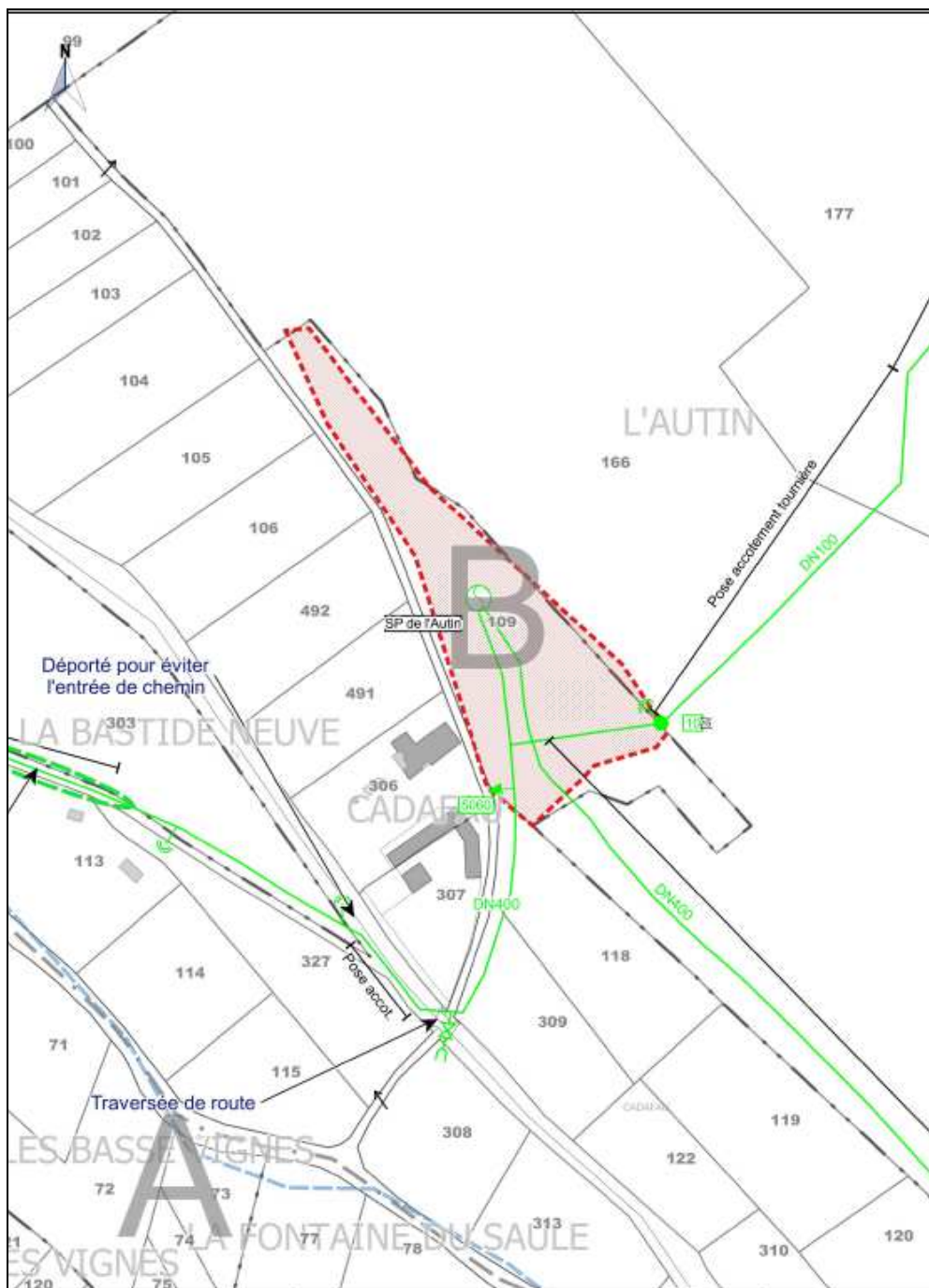


Figure 2 : Localisation cadastrale de la station de pompage

Site Natura 2000 les plus proches, dont les objectifs de conservation sont susceptibles d'être impactés :

- ZSC La Montagne Sainte Victoire (FR9301605) à environ 4 km
- ZPS Montagne Sainte Victoire (FR9310067) à environ 4 km

Cf. Annexe 6 Carte de localisation du projet vis-à-vis des sites Natura 2000.

f. Etendue du projet

Surface parcelle aménagée pour la station de pompage (bâti + aménagements extérieurs) : **280m²**.

Linéaire : environ **15 km** de canalisations enterrées de diamètre 50 à 400 mm. Les travaux de pose de ces canalisations représentent une emprise totale de 3 à 8 m de large (tranchée d'un peu moins d'1 m de large + zone nécessaire à la circulation et au dépôt de matériel et matériaux). La largeur de l'emprise travaux a été adaptée en fonction des enjeux en présence (enjeux écologiques, cultures, enjeux archéologiques).

g. Période envisagée pour les travaux

La durée des travaux est estimée à 12 mois pour l'ensemble du projet, avec un phasage opérationnel afin de tenir compte des calendriers biologiques des espèces à enjeux.

Les travaux de pose de la conduite seront effectués en-dehors du printemps (période de nidification des oiseaux d'avril à août) dans les parcelles accueillant la Pipit Rousseline, la Linotte mélodieuse, le long de la lignée de chênes blancs accueillant oiseaux, chauve-souris et violettes de Jourdan.

Nous privilégierons une période d'assec pour les traversées des quatre cours d'eau.

h. Questions posées

En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :

Chauve-souris ou oiseaux :

Pour rappel,

Liste des chauves-souris ayant justifié la désignation de la ZSC Montagne Sainte Victoire :

Myotis myotis, Rhinolophus hipposideros, Rhinolophus ferrumequinum, Myotis blythii, Miniopterus schreibersii, Myotis capaccinii, Myotis emarginatus, Myotis bechsteinii

Liste des oiseaux ayant justifié la désignation de la ZPS Montagne Sainte Victoire:

Bubo bubo, Caprimulgus europaeus, Coracias garrulus, Lullula arborea, Anthus campestris, Sylvia undata, Lanius collurio, Pyrrhocorax pyrrhocorax, Emberiza hortulana, Anas platyrhynchos, Pernis apivorus, Milvus migrans, Milvus milvus, Neophron percnopterus, Circaetus gallicus, Circus aeruginosus, Circus cyaneus, Circus pygargus, Aquila chrysaetos, Hieraaetus fasciatus, Falco peregrinus, Scolopax rusticola

- **le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?**

Aucun des cours d'eau traversé ne présente de ripisylve au point de traversée.

Les haies ou alignements d'arbres seront contournés. Seule une traversée du linéaire de chênes blancs sera réalisée en emprise réduite et à travers une trouée existante (coupe de 4 jeunes sujets seulement).

- **y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ?** (si oui joindre photos)

Non

– **l'emprise du projet est-elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?**

Oui, 4 traversées de cours d'eau temporaires, dans des secteurs déjà aménagés (passages à gué et tronçons busés pour le passage de chemins).

Une zone humide est située à proximité du linéaire et sera évitée.

– **des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?**

Des arbres favorables aux chiroptères ont été mis en évidence lors des Inventaires Faune Flore (2019-2020). Ces arbres sont évités par le projet.

– **quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?**

Différentes espèces d'oiseaux ont été observées lors des Inventaires Faune Flore (2019-2020) sur l'ensemble de la zone d'étude du projet :

Rollier d'Europe, Pipit rousseline, Fauvette pitchou, Fauvette mélanocéphale, Fauvette passerinette, Chevêche d'Athéna, Cochevis huppée, Petit-duc Scops, Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse, Serin cini, Verdier d'Europe, Perdrix rouge, Tourterelle des bois.

Parmi ces oiseaux, le Rollier d'Europe, la Pipit rousseline et la Fauvette pitchou font partie de la liste des oiseaux ayant justifié la désignation de la ZPS Montagne Sainte Victoire.

Le linéaire de vieux chênes blancs abritant le Rollier d'Europe et la parcelle de garrigue identifiée comme l'habitat de la Fauvette pitchou sont éloignés des travaux et donc non impactés.

La Pipit rousseline occupe des parcelles de vignes où la canalisation sera posée dans la tournière de vigne de certaines parcelles. L'impact est un dérangement temporaire, en période de travaux (bruit et va et vient du chantier), il n'y aura pas d'impact permanent. Afin de limiter l'impact (les travaux restant ponctuels), les travaux dans les parcelles habitat prioritaires désignées par le bureau d'étude naturaliste seront réalisés en automne – hiver.

Pour l'ensemble des oiseaux présents : la canalisation sera principalement posée sous chemin, ce qui limite l'impact sur les habitats. De plus un maximum de travaux de pose de la conduite ou de travaux de la station de pompage sera réalisé en dehors du printemps, au moins pour les volets les plus intrusifs : défrichage et terrassement.

– **y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?**

Pour l'ensemble des oiseaux présents, aucun site de nidification n'a été rencontré au droit du tracé de la conduite : la canalisation sera principalement posée sous chemin ou dans les tournières de vignes, ce qui limite l'impact sur les habitats. Les travaux réalisés en bordure des parcelles accueillant des espèces à enjeu (Pipit rousseline, Linotte mélodieuse, rolrier d'Europe, fauvette mélanocéphale) accueilleront spécifiquement les travaux en-dehors du printemps. Les phases les plus intrusives de la construction de la station de pompage (terrassements) seront réalisées en dehors du printemps.

Insectes (à proximité immédiate des sites Natura 2000)

Rappel, liste des Insectes ayant justifié la désignation de la ZSC Montagne Sainte Victoire :

Euplagia quadripunctaria, Coenagrion mercuriale, Euphridryas aurinia, Lucanus cervus, Cerambyx cerdo, Austropotamobius pallipes

– **y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)**

Non. Des arbres à cavité ont été identifiés dans la zone du projet, mais ils ne sont pas impactés.

i. Conclusion

Le projet envisagé

☐ **est susceptible**

☒ **n'est pas susceptible**

d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 voisins pour la (les) raison(s) suivantes :

Des inventaires faune/flore/habitats ont été réalisés par un bureau d'étude naturaliste sur l'ensemble de la zone du projet en 2019 et 2020. Leurs préconisations ont été intégrées afin de réduire ou de supprimer les impacts du projet sur le milieu naturel, la faune et la flore. Ces mesures permettent d'éviter ou de limiter au maximum d'impacter les éventuels habitats et espèces ayant valu la désignation des sites Natura 2000 à proximité de la zone de travaux. Le niveau d'impact résiduel du projet est faible, et la majorité des impacts identifiés sont temporaires (réalisation des travaux).

Les sites Natura 2000 voisins restent relativement éloignés.

Par exemple, les zones humides sont contournées ; les haies et les alignements d'arbres sont évités ainsi que les arbres à cavité ; les travaux de pose de la conduite seront effectués en-dehors du printemps sur les parties sensibles traversées par le réseau ; les largeurs d'emprises travaux ont été adaptées aux enjeux en présence, avec des balisages prévus ; la parcelle accueillant la station de pompage a été choisie après une comparaison des enjeux écologiques sur différentes parcelles voisines.

**Fait à : Le Tholonet
Par Barbara HOWES**

